

Rapport d'activité 2019

aux
logis

un relais
vers l'autonomie

Sommaire

L'association / Le mot de la Présidente	4.
Le principe des logements-relais	6.
Les 6 appartements-relais	8.
L'accompagnement social	11.
L'intendance sociale	13.
Le développement expertise / Les partenariats	14.
Le logement-relais : une pierre angulaire du dispositif d'hébergement à Genève	16.
Les perspectives 2020	17.
Les comptes 2019	18.
Remerciements	21.



Aux 6 logis en 2019

12 accompagnements

7 femmes relogées
de manière pérenne



L'association Aux 6 logis

Confrontées d'une manière récurrente aux difficultés d'accès au logement à Genève des bénéficiaires du Réseau Femmes, trois associations féminines genevoises, Aspasia, F-Information et SOS Femmes créent, en septembre 2016, une nouvelle association : *Aux 6 logis*.

Aux 6 logis se donne comme objectif principal de développer l'offre de logements-relais pour les femmes avec ou sans enfant suivies au sein d'une des associations membres du Réseau Femmes.

Si sa première année d'existence lui a permis de consolider son projet et de rechercher des fonds pour développer ses activités, elle a par la suite obtenu plusieurs appartements en location, dans lesquels les premières femmes ont pu emménager en avril 2018.

Le mot de la Présidente

Se loger, un droit fondamental, qui permet de se (re) construire ! *Aux 6 logis*, nous gérons désormais six appartements qui offrent aux femmes l'opportunité d'avoir un toit et d'y vivre pendant une période maximale de dix-huit mois.

L'accompagnement social des femmes occupant ces logements favorise la stabilisation générale de leurs situations de vie ainsi que leur accès au relogement pérenne. Il garantit les tournus et facilite les succès en matière de (ré)insertion : depuis avril 2018, en moins de deux ans d'exploitation, nous avons accompagné douze situations, dont neuf femmes ont déjà trouvé un logement.

Les rotations dans les appartements nécessitent un entretien des locaux dépassant l'ordinaire. L'implication des professionnelles des associations engagées portent non seulement sur un encadrement social, mais aussi sur de nouvelles prestations d'intendance sociale voire de gestion immobilière.

Gageons que la consolidation de notre action permette à celles qui en ont le plus besoin de trouver un équilibre entre habitabilité et réinsertion. Un pas vers le droit au logement et vers le droit à la ville.

Nicole SURCHAT VIAL





Madame B.

Le témoignage

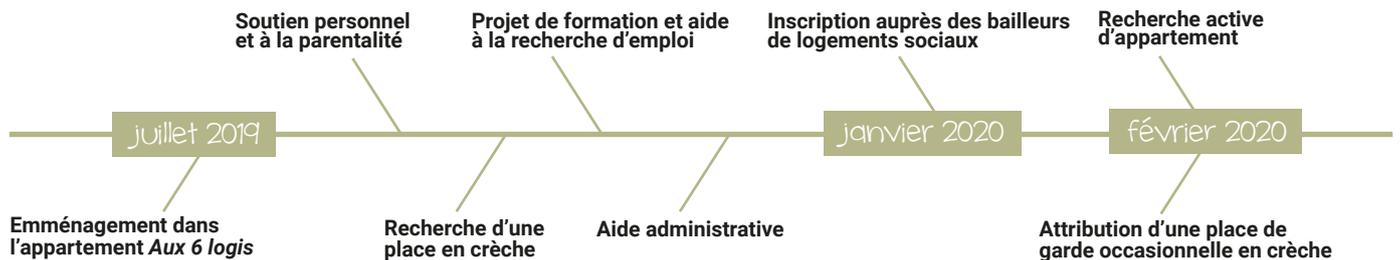
« C'est arrivé du jour au lendemain, je ne m'attendais pas à ça. J'avais une vie normale, comme tout le monde. J'ai juste voulu avoir une famille, me marier. Et ça n'a pas marché, ce n'était pas ce que j'attendais. Après c'était très dur, avec la grossesse, sans travail, dans un monde toute seule, dont je ne savais rien du tout. J'avais peur de demander de l'aide et honte de ma situation. J'étais arrivée au point où ça n'allait plus avancer, je n'avais plus d'espoir. Je devais partir, sans savoir où aller. J'ai obtenu cet appartement et c'était de la chance. Ça nous a sauvé en fait, et c'est grâce à ça, à cette aide que mon fils et moi on continue de se développer et d'avancer ».

Le parcours

Mme B. arrive à Genève en 2017 pour rejoindre son époux. Originaire du Maroc, elle vivait en Espagne depuis quinze ans et travaillait dans le secteur de la restauration. Très vite, son époux se montre violent. Il lui fait subir de fortes pressions psychologiques, la maintient isolée et ne fait pas ses démarches administratives. Il finit par l'abandonner alors qu'elle est enceinte de quatre mois et fait résilier le bail du logement familial. Mme B. n'a d'autre choix que de quitter l'appartement suite à une évacuation judiciaire.

Quand Mme B. pousse la porte de l'une des associations du Réseau Femmes, elle reçoit d'abord un soutien financier pour acheter de quoi se nourrir et une aide dans ses démarches administratives. En juillet 2019, elle emménage dans l'un des appartements d'*Aux 6 logis* avec son fils, âgé de neuf mois. Elle fait preuve depuis lors de beaucoup de courage pour affronter cette situation, gérer seule sa maternité, sans le soutien du père, avec tout le stress que cela peut générer.

Les principales étapes du processus





Le principe des logements-relais

L'association *Aux 6 logis* propose six appartements-relais à Genève à des femmes avec ou sans enfants qui rencontrent temporairement des difficultés liées au logement. Celles-ci peuvent résulter de différents facteurs : précarité financière, séparation ou divorce, violences conjugales, perte d'un emploi, résiliation d'un bail, arrêt du travail du sexe, etc.

Les appartements-relais proposés par l'association, entièrement meublés, permettent à des femmes de s'y établir durant une période maximale de dix-huit mois. L'objectif étant que durant ce laps de temps elles trouvent une stabilité générale et un logement pérenne, grâce notamment à un accompagnement social spécifique prodigué par l'association.

En 2019, une douzaine de femmes et enfants ont bénéficié de ces logements-relais.

Bâtir des ponts avec les régies et les principaux bailleurs de logements sociaux

Les appartements relais offrent une solution provisoire aux femmes qui attendent l'obtention d'un logement pérenne. Pour cela, le soutien et le développement de partenariats avec des régies immobilières ainsi que les principaux acteurs et actrices du logement social s'avèrent primordial pour garantir le succès de ce projet.

Les buts

- Proposer des solutions transitoires pour préparer l'accès à un logement pérenne.
- Redonner de la stabilité à des femmes fragilisées par des difficultés d'accès au logement.
- Améliorer la situation sociale, économique et administrative des femmes hébergées à travers un accompagnement individualisé.

Le public accueilli

Femmes avec ou sans enfants suivies au sein de l'une des associations membre du Réseau Femmes qui rencontrent des difficultés liées au logement et qui répondent au critères d'accès *Aux 6 logis*.



En 2019, l'association a hébergé au total 12 femmes et 14 enfants :

- 8 d'entre elles avaient subi des violences domestiques et une autre avait été victime de plusieurs agressions.
- 4 femmes étaient auparavant hébergées avec leurs enfants dans un foyer et une 5^{ème} à l'hôtel.
- 11 femmes étaient bénéficiaires des prestations de l'aide sociale.

Au 31 décembre 2019, 7 femmes sont sorties du dispositif des logements-relais pour accéder à un appartement pérenne.

- La durée moyenne de l'hébergement était de 8 mois.



Les 6 appartements-relais

1 et 2

La maison Godefroy

Cette maison, située Rive gauche, comprend deux appartements-relais de quatre pièces. La maison dispose également d'un très grand jardin arboré. Elle accueille les résidentes depuis avril 2018.



3

L'appartement Taconnerie

Cet appartement de deux pièces dans la Vieille Ville de Genève est disponible depuis novembre 2018.





4 et 5

Les appartements Industrie

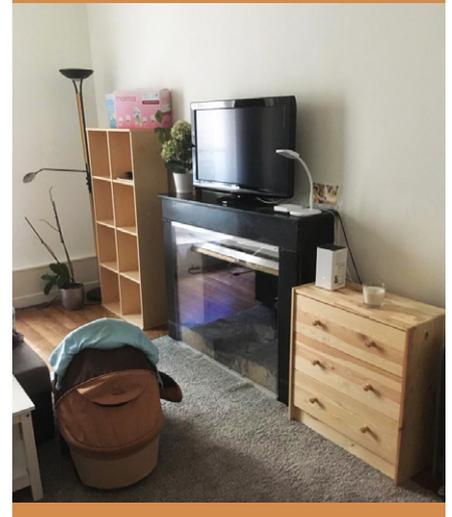
Dans le quartier des Grottes, deux appartements-relais de trois pièces ont nécessité des travaux de grande envergure. Après plusieurs mois de chantier, les premières résidentes ont pu y accéder fin 2018.



6

L'appartement Navigation

Dans le quartier des Pâquis, un appartement-relais de trois pièces est mis à disposition depuis début 2019.





Les femmes signent
une convention
d'accompagnement social.
Celle-ci fixe les objectifs
poursuivis et les
modalités de la mise à
disposition des
appartements-relais.



L'accompagnement social

Dans le but d'augmenter notre impact, un des aspects les plus importants du projet des appartements-relais est de pouvoir offrir conjointement un logement-relais avec un accompagnement social spécifique, afin de favoriser la stabilisation générale des situations de vie ainsi que l'accès au relogement pérenne.

Grâce à des soutiens financiers privés et publics, nous avons pu engager depuis 2018 une collaboratrice sociale à 20% qui effectue un accompagnement social des femmes hébergées.

A partir d'entretiens individuels réguliers et de sa présence dans les appartements-relais, son travail s'articule principalement autour de la mise en œuvre des projets des résidentes. Elle encourage et soutient les femmes tant dans leurs démarches administratives, professionnelles, médicales, familiales, financières, etc., que par rapport à la recherche de logement. Elle intervient aussi en matière de gestion des appartements, notamment par rapport à l'organisation de ceux-ci et à la vie avec le voisinage et/ou en collectivité.

Pour mener à bien son travail, elle collabore également activement avec les associations membres du Réseau Femmes qui ont placé des femmes dans les appartements-relais ainsi qu'avec le réseau au sens large (juristes, assistant.e.s social.e.s, etc.).

Depuis 2018, elle a eu l'occasion d'accompagner quinze femmes et dix-sept enfants, dont huit ont retrouvé un logement pérenne.



« En emménageant dans l'un des appartements-relais de l'association Aux 6 logis, les femmes ne font pas qu'intégrer un logement temporaire. Elles s'engagent à s'impliquer activement dans les mesures d'accompagnement proposées. Elles mettent tout en œuvre pour améliorer leur situation personnelle et recherchent activement une solution de relogement. Cela va le plus souvent de pair avec une recherche d'emploi ou de formation ou, par exemple, une place de garde pour les enfants ».

L'accompagnante sociale



Madame U.

Le témoignage

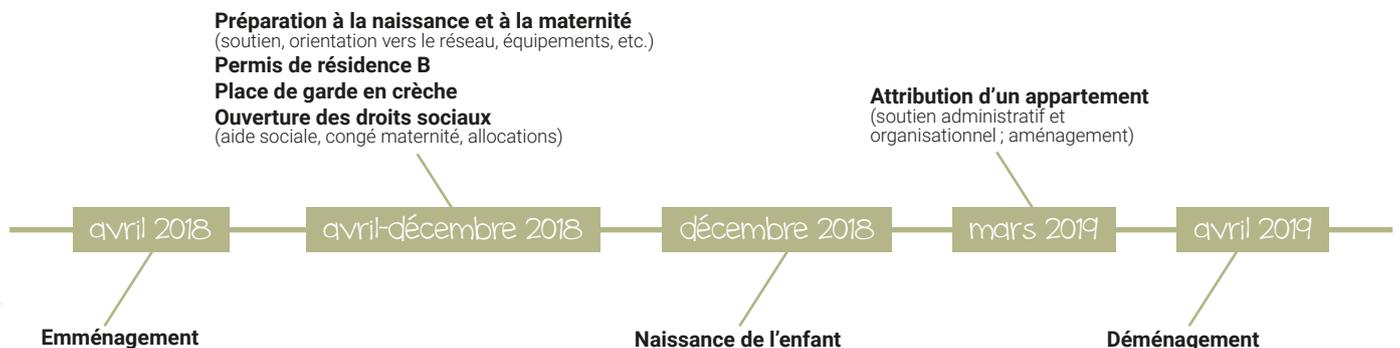
« Avant, avec ma situation, je me sentais parfois déprimée. Quand j'ai emménagé dans l'un des appartements de l'association, je me suis sentie comme si je pouvais tout faire. Avant, j'avais tout le temps peur de ce qui pourrait arriver, je ne dormais pas bien parce que je n'avais pas les clefs de la porte de ma chambre. Je mettais mon lit devant la porte et comme ça, en cas de problème, je pouvais appeler la police. Donc ça, ce n'est pas la vie ! Je n'étais pas bien ! Après avoir déménagé, je me sentais bien, j'avais le courage de faire les choses, et j'avais l'espoir de la vie ».

Le parcours

Mme U. est âgée de quarante ans. Originnaire du Rwanda, elle perd ses deux parents pendant le génocide de 1994 et doit subvenir seule à ses besoins et à ceux de sa sœur dès l'âge de quatorze ans. En 2011, elle arrive à Genève pour travailler dans une famille de diplomates. Victime d'exploitation domestique, elle s'échappe en 2016 et obtient de son ancien employeur qu'il lui verse des indemnités. Elle garde depuis lors un enfant handicapé à temps partiel et couvre seule ses charges personnelles. Le logement reste toutefois une source de vulnérabilité majeure pour Mme U. qui loue, dès 2016, une chambre chez un particulier. Celui-ci cherchera progressivement à l'isoler, en exerçant des pressions psychologiques et un contrôle permanent.

Orientée par l'une des associations du Réseau Femmes, elle est l'une des toutes premières femmes à intégrer l'un des appartements de l'association en 2018. A la suite de son emménagement, elle découvre qu'elle est enceinte. Sans le soutien du père, Mme U. tient le cap et obtient dans la foulée son permis B de résidence, une place en crèche pour son enfant à naître, un congé maternité et un soutien financier des services sociaux.

Les principales étapes du processus



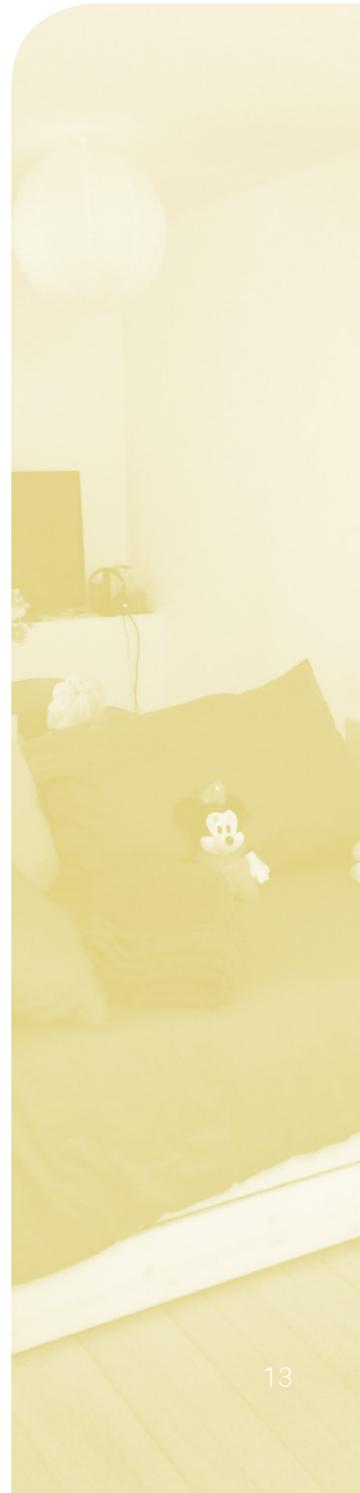


L'intendance sociale

Les tâches que l'on nomme d'intendance, soit les tâches de maintenance, de nettoyage ou les petits travaux divers, ont été dans un premier temps sous évaluées par notre jeune association.

Au fil des mois, nous avons constaté que ces tâches prenaient beaucoup de temps. Elles étaient aussi nécessaires pour que les femmes se sentent bien dans nos hébergements. En effet, après quasiment deux années d'expérience et un turn-over important des résidentes, nous constatons que la gestion logistique des appartements mobilise beaucoup de nos forces de travail.

Nous effectuons aussi un travail de régie sociale où les questions et problèmes à résoudre sont nombreux : état des lieux d'entrée et de sortie, travaux à mandater et à faire effectuer, vérifications, aide au déménagement et à l'emménagement, suivi des paiements, gestion des risques, des conventions et des contrats. Dès lors, il nous apparait comme une nécessité de réfléchir à la mise en place d'une intendance sociale dès 2020. Ceci dans le but principal de laisser à la collaboratrice sociale suffisamment de temps pour se concentrer sur l'accompagnement social et administratif des résidentes et le relogement de celles-ci.



Le développement de l'expertise

Les trois associations créatrices et porteuses de ce projet ont acquis une expérience riche d'enseignements dans le domaine du logement relais et pérenne. Nous sommes en mesure à présent de pointer les différents enjeux auxquels nous sommes confrontés, en lien aussi avec les différents acteurs et partenaires qui participent d'une manière ou d'une autre à ce projet, et de voir les leviers nécessaires pour faire bouger les choses dans ce contexte.

Nous nous sommes adjointes une commission d'attribution qui est composée d'une professionnelle de chacune des trois associations, d'un membre du comité et de la vice-présidente. La commission apporte un regard plus neutre car moins impliqué dans les problématiques sociales des femmes candidates et qui sont suivies par une des associations du Réseau Femmes.

Nous avons aussi rédigé une convention entre les trois associations afin de palier à de possibles difficultés de collaboration qui pourraient survenir dans le cadre de la gestion d'un projet commun.

Les partenariats

Grâce au travail de réseautage, nous avons pu organiser une série de rencontres et de réunions durant lesquelles nous avons présenté notre projet et nos besoins en matière de relogement pérenne. Des partenariats ont pu s'établir avec les principaux bailleurs de logements sociaux (FIDP, FVGLS et GIM). Ceux-ci s'avèrent très positifs et donnent d'excellents résultats. Ce même travail a été entrepris avec quatre régions privées, mais a donné peu de résultats concrets à ce stade.





Madame L.

Le témoignage

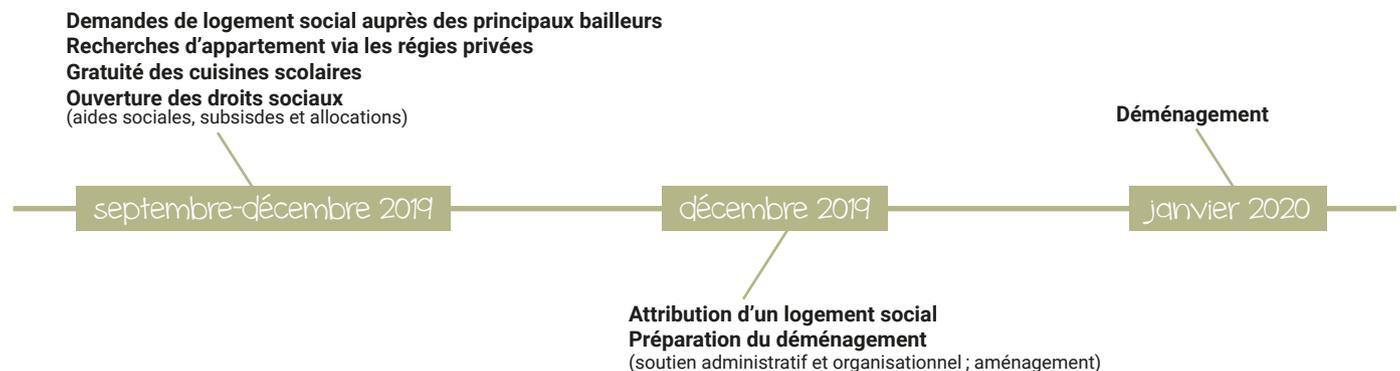
« Pour moi, ce logement m'a donné la confiance dont j'avais besoin. Cela m'a permis de me concentrer sur ce qui est important et d'aider mon fils, en ayant un endroit où nous habitons seuls. J'ai pu faire les démarches que j'avais besoin de faire et recevoir de l'aide pour ça. Ça a été une nouvelle vie pour mon fils et moi. Maintenant, ma situation est plus stable. Je me sens mieux, à tous les niveaux, émotionnel, physique et même psychologique ».

Le parcours

Mme L. arrive du Portugal en 2017 pour rejoindre son compagnon. Elle est accompagnée de son fils de onze ans, qui souffre d'hyperactivité avec un déficit de l'attention. Rapidement, les violences domestiques s'installent dans le foyer. Son conjoint ne tient pas compte des besoins particuliers de l'enfant et se montre de plus en plus violent et maltraitant à son égard, à tel point que Mme L. n'envisage plus de laisser son fils seul à leur domicile. Dans ces conditions, Mme L. met tout en œuvre pour trouver de l'aide et protéger son fils. Elle pousse la porte de plusieurs associations et emménage dans l'un des appartements-relais de l'association *Aux 6 logis* en juin 2019.

Depuis son arrivée à Genève en 2017, Mme L. occupe un emploi à mi-temps dans le secteur des nettoyages. Son petit revenu lui permet de subvenir à ses besoins et à ceux de son fils. Elle suit en parallèle une formation d'hôtesse d'accueil. Avec l'aide de l'association, Mme L. dépose, en septembre 2019, plusieurs demandes de logement social. En décembre, l'association *Aux 6 logis* est contacté par l'une des fondations en vue de préparer leur prochaine commission. Le dossier de Mme L. est retenu et elle se voit attribuer un appartement en janvier 2020.

Les principales étapes du processus





Le logement-relais : une pierre angulaire du dispositif d'hébergement à Genève

A Genève, malgré une multiplication des constructions ces dernières années, le manque endémique d'appartements est un facteur réel de précarisation. La réalité montre à cet égard que les femmes sont particulièrement touchées par le phénomène. Davantage exposées à la précarité, nombre d'entre elles cumulent les vulnérabilités d'ordre sociales, familiales et économiques. En outre, ce sont les femmes qui sont le plus souvent à la tête de familles monoparentales, configuration tout particulièrement touchée par les difficultés d'accès au logement (moins de pouvoir d'achat mais des besoins inchangés en termes de surface habitable). Les logements-relais offrent, aux femmes qui y sont hébergées, un accompagnement individuel qui tient compte de leurs besoins spécifiques et des difficultés inhérentes à leur genre. Ce suivi au long cours les aide à améliorer et à stabiliser progressivement leurs situations générales et facilite leur accès à un logement pérenne.

La difficulté de trouver un logement peut aussi constituer un frein pour des femmes victimes de violences souhaitant quitter au plus vite leur domicile. Outre le manque criant de places d'hébergement d'urgence pour les personnes victimes de violences domestiques à Genève, le Bureau de la promotion de l'Égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) dresse un constat sans appel dans son rapport publié en avril 2019 ⁽¹⁾ : la proportion de personnes emménageant dans un logement pérenne à la sortie d'un foyer est faible. Dans ce contexte, les logements-relais revêtent une importance particulière. Ils peuvent faire office de « transition » et constituer des intermédiaires auprès des régies (publiques ou privées). Ils font ce lien entre l'hébergement d'urgence et le logement pérenne et facilite l'accès - ou le retour - à un logement stable grâce à l'accompagnement social et administratif qu'ils proposent.

Le BPEV recommande d'étoffer l'offre d'hébergement pour les personnes vivant des situations de violences domestiques, par « la création de logement-relais avec un accompagnement social », lesquels apparaissent « comme un besoin incontournable afin d'offrir une étape de transition vers des solutions pérennes »⁽¹⁾.

⁽¹⁾ [Rapport du département des finances et des ressources humaines sur l'hébergement d'urgence](#) et de suite à destination des personnes majeures victimes ou auteures de violences domestiques à Genève, avril 2019, Bureau de la promotion de l'Égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques.



Les perspectives 2020

Développer des partenariats

Depuis le début du projet, un des aspects prioritaires concerne le relogement pérenne des femmes. La durée de l'hébergement dans les appartements-relais étant limitée à dix-huit mois au maximum, afin notamment de favoriser régulièrement la mise à disposition de logements-relais vacants, l'association déploie une énergie importante pour développer des partenariats avec les régies privées et publiques. En 2019, la durée moyenne de l'hébergement a été de huit mois.

Renforcer les financements

Comme notre offre d'appartements-relais s'est accrue depuis la création de l'association, engendrant ainsi un nombre plus important de femmes hébergées, les besoins en termes d'accompagnement social et d'intendance sociale sont de ce fait également plus nombreux. Pour mener à bien notre travail, et offrir un accompagnement de qualité, l'obtention de soutiens financiers privés et publics est une nécessité pour garantir les suivis sociaux des résidentes et la gestion de l'infrastructure. En 2020, nous chercherons à renforcer nos financements et, en particulier, à obtenir des subventions publiques pérennes à l'horizon 2021-2022.

Consolider le fonctionnement associatif

- Mettre sur un pied un dispositif d'intendance sociale.
- Développer le site internet de l'association et améliorer sa cohérence avec celui du Réseau Femmes.
- Analyser l'opportunité de créer un réseau hébergement femmes.





Les comptes 2019

Accompagnement social et administratif

		Budget	2018	2019	2020	Total
Fonds reçus	FHW	50'000.00	50'000.00			50'000.00
Loyers reçus	Godefroy	24'100.00	20'250.00	36'412.60		56'662.60
	Industrie	4'000.00		26'625.00		26'625.00
	Taconnerie			17'850.00		17'850.00
	Navigation			8'838.80		8'838.80
Provision loyers non encaissables				-3'145.00		-3'145.00
Total des revenus		78'100.00	70'250.00	86'581.40	0.00	156'831.40
Dépenses						
Charges de locaux	Godefroy	29'099.00	23'438.40	51'232.15		74'670.55
	Industrie	2'700.00	500.00	12'323.70		12'823.70
	Taconnerie		1'224.85	7'689.85		8'914.70
	Navigation			7'763.75		7'763.75
	Assurances		353.50	1'481.60		1'835.10
	Sous total	31'799.00	25'516.75	80'491.05	0.00	106'007.80
Frais de personnel	Salaires	6'016.00	3'055.00	33'745.00		36'800.00
	Charges sociales					0.00
	Autres frais de personnel		220.00			220.00
	Intervenants extérieurs					0.00
	Sous-total	6'016.00	3'275.00	33'745.00	0.00	37'020.00
Autres frais	Frais de locaux					0.00
	Frais administratifs					0.00
	Frais informatique					0.00
	Honoraires					0.00
	Frais de communication, promotion					0.00
	Autres frais/quote part de frais	-2'928.00		14'000.00		14'000.00
	Frais financiers	100.00				0.00
	Sous-total	-2'828.00	0.00	14'000.00	0.00	14'000.00
Total des dépenses		34'987.00	28'791.75	128'236.05	0.00	157'027.80
Résultat		43'113.00	41'458.25	-41'654.65		-196.40
Solde du fonds en fin d'année / (excédent de dépenses)		43'113.00	41'458.25	-196.40	-196.40	-196.40



Fonds et travaux

		Budget	2018	2019	2020	Total
Fonds reçus	FHW	200'000.00	200'000.00			200'000.00
Total des revenus		200'000.00	200'000.00	0.00	0.00	200'000.00
Dépenses						
Travaux	Godefroy	31'072.00	32'813.95	54.20		32'868.15
	Industrie	165'000.00	118'900.80	36'841.07		155'741.87
	Taconnerie			5'187.30		5'187.30
	Navigation			4'701.95		4'701.95
	Sous-total	196'072.00	151'714.75	46'784.52	0.00	198'499.27
Frais de personnel						0.00
	Salaires					0.00
	Charges sociales					0.00
	Autres frais de personnel					0.00
	Intervenants extérieurs					0.00
	Sous-total	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres frais						
	Frais de locaux					0.00
	Frais administratifs					0.00
	Frais informatique					0.00
	Honoraires					0.00
	Frais de communication, promotion					0.00
	Autres frais/quote part de frais	3'928.00		4'000.00		4'000.00
	Frais financiers					0.00
	Sous-total	3'928.00	0.00	4'000.00	0.00	4'000.00
Total des dépenses		200'000.00	151'714.75	50'784.52	0.00	202'499.27
Résultat		0.00	48'285.25	-50'784.52	0.00	-2'499.27
Solde du fonds en fin d'année / (excédent de dépenses)		0.00	48'285.25	-2'499.27	-2'499.27	-2'499.27



Comptes au 31.12.2019 - Bilan

Actif	2019	2018	Passif	2019	2018
Liquidité			Comptes de régularisation passif		
Caisse	219.55	0.00	Produits reçu d'avance	1'500.00	0.00
BCGE	36'359.88	90'546.25	Charges à payer	14'983.00	0.00
Comptes de régularisation actif			Fonds affectés		
Produits à recevoir	1'250.00	0.00	Investissements travaux et ameublement	0.00	48'285.25
			Accompagnement social et administratif	0.00	41'458.25
			Capitaux propres		
			Bénéfice ou pertes reportés	802.75	0.00
			Résultat de l'exercice	20'543.68	802.75
Total	37'829.43	90'546.25	Total	37'829.43	90'546.25

Comptes de résultats Exercice du 1^{er} novembre 2018 au 31 décembre 2019 (2018: 25.09.17-31.10.18)

Charges	2019	2018	Produits	2019	2018
TRAVAUX ET AMEUBLEMENT			DONS ET SUBVENTIONS		
Godefroy et Industrie	46'784.52	151'714.75	Don Investissement travaux et ameublement	0.00	200'000.00
CHARGES DE LOCAUX			Don Accompagnement social et administratif	0.00	50'000.00
Loyers	41'740.10	17'818.00	Subvention Etat de Genève, DCS	25'000.00	
SIG, SWISSCOM	37'269.35	7'345.25	LOYERS		
Assurances RCE	1'481.60	353.50	Loyers facturés	89'726.40	20'250.00
CHARGES DE PERSONNEL			Provision loyer non encaissables	-3'145.00	0.00
Accompagnement social et administratif	33'745.00	3'055.00	AUTRES PRODUITS		
Frais des associations	18'000.00	0.00	Cotisations	2'590.00	1'400.00
Formations	0.00	220.00	Autres produits	104.25	0.00
COMMUNICATION					
Prestataires	2'476.30	0.00			
Frais divers	0.00	171.25			
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION					
Charges administration et informatique	1'295.35	63.00			
Frais d'AG et réunions	200.00	46.25			
Frais divers	69.05	12.00			
Charges financières	414.20	196.75			
Total	183'475.47	181'103.75	Total	114'275.65	271'650.00
			Total	-69'199.82	90'546.25
Attributions aux fonds affectés				0.00	-270'250.00
Utilisations des fonds affectés				89'743.50	180'506.50
			Total	20'543.68	802.75

Remerciements

Nous adressons nos plus vifs et sincères remerciements pour leur soutien aux personnes et entités ci-dessous ainsi qu'aux comités et équipes des 3 associations porteuses du projet, Aspasia, F-Information et SOS Femmes.

Entreprises

Micasa, Quincaillerie Edmond Baud SA, Spinelli et Super Pratique.

Institutions et associations

Ville de Genève, Département des finances et du logement, Agenda 21, alveo.design, Département de la cohésion sociale, Fondations Immobilières de Droit Public, Fondations de la Ville de Genève pour le Logement Social, Gérance immobilière municipale, L'Orangerie, Les Vernets d'Arve, Hospice général, Fondation privée genevoise, Réseau Femmes, Unité de logements temporaires.



Réseau Femmes

Aspasia, Association CEFAM, Camarada, Découvrir, F-Information, Lestime, Solidarité Femmes, SOS Femmes, Voie F

Particuliers

Sylvie BIETENHADER, Nureyat FREEMAN, Marisol LOIS, Nicolas MARTI, Gessica FERNANDEZ, Sandrine SALERNO, Valentina WENGER.

Nous tenons aussi à remercier tous nos membres individuels et associatifs, ainsi que les donateurs et donatrices qui nous ont apporté leur généreux soutien.



Aux 6 logis

Les associations porteuses du projet

Roxane AUBRY (SOS Femmes)
Geneviève BORDRY (F-Information)
Caroline GOMEZ KEIZER (Aspasie)
Martina TARLA (SOS Femmes)

Collaboratrices

Line LARSDOTTER, chargée de projet PPE+
(octobre 2018 à février 2019)
Ludivine MAYER, référente sociale

Membres du Comité

Nicole SURCHAT VIAL - Présidente
Elena VON FLUE - Vice-présidente

Roxane AUBRY - Membre
Geneviève BORDRY - Membre
Doris GERBER - Membre
William GESSENEY - Membre
Caroline GOMEZ KEIZER - Membre
Elise JACQUESON MARONI - Membre
Elisabeth ZIBUNG - Membre

Aux 6 logis
C/O F-Information
Rue de la Servette 67 / 1202 Genève
info@aux6logis.ch
Compte BCGE 12-1-2
IBAN : CH 29 0078 8000 0506 1917 0

www.aux6logis.ch



un relais
vers l'autonomie